



ORDRE DU JOUR

République Française
Commune de Seysses

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 4 Février 2026 à 20h30
(article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)
Affiché et mis en ligne le : Jeudi 29 Janvier 2026

Monsieur le Maire informe ses administrés de la tenue de la prochaine séance du Conseil Municipal qui **aura lieu à la Salle des Fêtes – 225 Chemin des Boulbennes à Seysses**. Pour le public qui ne pourrait pas se déplacer, il sera également possible de suivre la séance du Conseil Municipal par une retransmission en direct de la séance de manière électronique, via la chaîne YouTube de la mairie. Cette diffusion sera accessible depuis le site internet de la mairie www.mairie-seysses.fr, et également depuis le compte Facebook officiel de la Mairie « Seysses, ma ville ».

- I- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE
- II- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 DECEMBRE 2025
- III- INFORMATION SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR DELEGATION
- IV- DÉLIBÉRATIONS

FINANCES - MARCHES PUBLICS :

1. Actualisation de l'Autorisation de Programme Crédits de Paiement pour le 3^{ème} groupe scolaire
2. Actualisation de l'Autorisation de Programme Crédits de Paiement pour le terrain de sport synthétique
3. Attribution d'une subvention de roulement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

URBANISME :

4. Acquisition des parcelles A299 et A321 au lieu-dit-Sacareau (zone du lac de la Piche)
5. Bail rural environnemental à la ferme du Moulas (Agriparc, Mme Amelin, délibération rectificative)

INTERCOMMUNALITÉ :

6. Première révision libre de l'attribution de compensation investissement 2026 voirie (bilan 2025)

RESSOURCES HUMAINES :

7. Attribution d'une indemnité de mise sous pli de la propagande électorale des élections municipales.
8. Création de trois emplois au service culturel : deux adjoints du patrimoine à 28H et à temps complet (catégorie C), et un assistant de conservation du patrimoine ou adjoint du patrimoine à temps complet (catégorie B ou C), en remplacement d'emplois existants.
9. Création d'un emploi de chef de service de Police Municipale (catégorie B) tous grades (en remplacement d'un emploi existant).

Le Maire

Jérôme BOUTELOUP

